



Luxemburg, den 19. April 2021

## Lancement de la campagne pour un accès à l'information et plus de transparence avec une large coalition issue de la société civile.

Sur initiative de l'association des journalistes ALJP, une coalition comprenant l'ALJP, l'union des éditeurs ALMI, l'Action Solidarité Tiers Monde, le Conseil de Presse, l'Asti, Greenpeace, le Mouvement Écologique, le syndicat OGBL, l'Unesco luxembourgeoise et la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ) vient de démarrer une large campagne pour revendiquer un accès réglementé à l'information pour journalistes et plus de transparence de la part de l'État.

Les journalistes demandent un droit d'accès à l'information depuis les négociations autour de la loi sur la liberté d'expression dans les médias de 2004 ( ! ). Pour être à même de remplir leur devoir de surveiller de près les institutions étatiques, les journalistes ont besoin d'un droit qui force ces institutions de répondre au plus vite aux questions des médias. Et si la politique continue de faire croire qu'un droit à l'information serait un privilège pour journalistes, nous le répétons encore une fois ici que ce n'est **pas** le cas, mais un droit de la profession.

Depuis 15 ans l'ALJP attend que les choses bougent. Mais plusieurs discussions avec les ministres des Médias, avec les membres de la commission parlementaire des médias et des représentant-e-s des différents partis tout comme l'élaboration d'une proposition de loi – écrite par un juriste – sur demande de la commission parlementaire, n'ont pas amené à un succès.

### **Maintenant, ça suffit !**

C'est pourquoi l'ALJP appelle à une campagne nationale d'un an pour le droit d'accès à l'information des journalistes – mais aussi pour plus de transparence. Car les journalistes ne sont pas les seules à être écarté-e-s quand il s'agit d'informations publiques. C'est aussi le cas des citoyen-ne-s et des ONG. Même si le gouvernement prétend le contraire, la loi relative à une administration transparente et ouverte « n'est pas praticable », comme l'a relevé Blanche Weber, la présidente du Mouvement Écologique : « Ce serait plus juste de l'appeler loi de l'obstruction à l'information. »

Selon elle, la loi ne concerne pas des « informations », mais uniquement des documents. Et il y a une grande différence entre les deux. S'y ajoute qu'uniquement des documents « administratifs » sont considérés comme communicables, alors que ni dans la loi, ni dans la jurisprudence n'existe une définition claire et nette de ce qui est à considérer comme « document administratif ». Alors que la commission d'appel sur la loi en question a par exemple défini le Memorandum of Understanding entre Google, le gouvernement et la commune de Bissen comme document administratif et donc communicable, le tribunal et la cour administrative le voient autrement. « Devrons-nous nous pourvoir en justice pour chaque document pour éclairer s'il est administratif ou non ? », s'est demandé Blanche Weber. Et même si cet écueil est surmonté, il y a une multitude de cas d'exception, qui empêchent la communication de « documents administratifs ». Un vrai parcours du combattant !

Greenpeace Luxembourg n'a de son côté qu'obtenu une victoire partielle dans sa lutte contre les investissements nuisibles au climat du Fonds de Compensation (FDC). Le tribunal administratif a confirmé que les informations demandées par Greenpeace sur les investissements du FDC sont à considérer comme des informations sur l'environnement dans le sens de la loi spécifique à ce type d'informations. Cependant, le ministre ne serait pas responsable de la communication de ces informations. « Nos ministres se cachent derrière des dispositions quelconques pour ne pas révéler des informations à la société civile », l'a résumé Raymond Aendekerck, le directeur de Greenpeace.

Sergio Ferreira de l'Asti a rappelé l'annonce du gouvernement d'ouvrir grandement les fenêtres et d'instaurer plus de transparence. « Nous ne pouvons pas voir comment cette annonce se serait réalisée. Les conventions et les contrats que l'État signe avec des organisations privées, comme des fondations, des associations conventionnées, doivent être publiés », selon Ferreira.

Le syndicat OGBL a aussi critiqué la politique de l'information du gouvernement. « Quand il s'agit de tripartites, le gouvernement pourrait mettre à disposition pour d'informations. Celles-ci sont souvent incomplètes », a revendiqué Pierre Schreiner, le secrétaire central du syndicat imprimeries, médias et culture. C'est pourquoi le bureau exécutif du syndicat a soutenu la campagne à l'unanimité, « parce que l'accès à l'information appartient à l'outillage de base d'une presse libre », a souligné Schreiner.

Finalement, Michaël Lucas, coordinateur général de l'ASTM a mis l'accent sur les difficultés d'accéder à des informations sur les bénéficiaires effectifs des firmes boîte à lettres qui siègent au Luxembourg. « La transparence s'apparente ici à un labyrinthe. On vous dit qu'il y a une issue, mais le citoyen doit la trouver lui-même. » Le registre des bénéficiaires effectifs ne permet par exemple pas une recherche nominale, donc pas moyen de trouver les bénéficiaires si on ne connaît pas le nom – parfois fantaisiste – de leur boîte. La transparence serait comprise de façon « réactive au lieu de proactive » par les administrations. Alors qu'en tant qu'instrument elle est indispensable.

Que craignent les partis gouvernementaux qu'ils refusent un vrai droit à l'information tant à la presse qu'à la société civile et aux citoyen-ne-s ? Un droit qui est commun à l'étranger d'ailleurs. Ne serait-il pas plus important que jamais – vu l'époque des « Fake News » - de concevoir la nécessité d'un tel droit comme une priorité ?

En tout onze organisations soutiennent la coalition pour un accès à l'information à introduire dans le droit de la presse :

Association luxembourgeoise des médias d'information  
Amnesty international Luxembourg  
Astm  
Association de soutien aux travailleurs immigrés,  
Conseil de Presse,  
European Federation of Journalists  
Greenpeace,  
Mouvement écologique,  
Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg  
Unesco Lëtzebuerg

La commission consultative des droits de l'homme (CCDH) s'est également déclarée solidaire.

**La campagne « Informatiounszougang elo » prévoit plusieurs actions et activités :**

- Une **présence sur les réseaux Twitter et Facebook** avec un logo unique que nous allons étoffer avec des exemples recherchés sur les difficultés de l'accès à l'information.
- Il y aura aussi un **menu droit d'accès à l'information** sur notre page [www.journalist.lu](http://www.journalist.lu) avec des mises à jour régulière.
- C'est pourquoi nous déclinerons des thèmes sociétés comme par exemple l'environnement et le climat, la planification du territoire, le développement de la population ou le parlementarisme. Les **exemples** montreront les difficultés à surmonter pour obtenir des informations publiques de la part des administrations, qui sont toutefois redevables au public et aux contribuables.
- Le **3 mai, journée mondiale de la liberté de la presse** nous inviterons nos partenaires à un **piquet de protestation** devant la Chambre des député-e-s et une marche jusqu'au ministère d'État.
- De plus **une campagne d'information** est planifiée avec nos partenaires médiatiques. Ils vont augmenter la portée de nos arguments en se basant sur les exemples précités.

L'ALJP espère que toutes et tous les journalistes travaillant au Luxembourg vont soutenir cette campagne et les remercie d'avance !

Pour plus d'informations les membres suivants du comité de l'ALJP sont disponibles. Si vous désirez parler à une des organisations qui soutiennent la coalition, nous établirons le contact avec plaisir !

Ines Kurschat, présidente (Tel.: 621 425 445)  
Luc Caregari, vice-président (Tel.: 691 924 106)  
Roger Infalt, secrétaire général (Tel.: 691 161 525)